
Énoncé de position de la Société canadienne de rhumatologie sur la COVID-19 et l'approvisionnement en hydroxychloroquine

La Société canadienne de rhumatologie (SCR) a à cœur de soutenir ses membres dans leurs efforts pour continuer d'offrir des soins optimaux à leurs patients atteints de maladies rhumatismales. La SCR n'en reconnaît pas moins la gravité de la pandémie de COVID-19 et l'importance de trouver rapidement des traitements efficaces sur une base scientifique. L'évocation de l'hydroxychloroquine (HCQ) comme traitement possible pour la COVID-19 a été le point de départ d'une importante utilisation de cet agent en dehors des indications approuvées, ce qui menace à présent l'approvisionnement des patients atteints de lupus et d'autres types de maladies rhumatismales inflammatoires qui dépendent de ce médicament pour maîtriser leur maladie.

Même si la SCR appuie la recherche en cours pour trouver un traitement efficace pour la COVID-19, elle demande un accès prioritaire à l'HCQ pour les patients souffrant de maladies rhumatismales (y compris le lupus et certains types d'arthrite inflammatoire) afin de traiter ces maladies chroniques. La SCR demande en outre aux décideurs, aux régulateurs et à l'industrie de travailler ensemble pour augmenter les stocks d'HCQ au Canada afin de répondre à la demande croissante.

Récents énoncés connexes :

- [Énoncé de position conjoint de l'OMA, de l'OPA et de la RNAO sur l'utilisation de l'HCQ et l'azithromycine pour la COVID-19](#)
- [Énoncé de position de l'Ordre des pharmaciens du Québec et du MSSS](#)
- [Énoncé de position de l'APC sur le traitement de la COVID-19 au moyen de la chloroquine ou de l'hydroxychloroquine](#)
- [Énoncé de position de l'INESSS sur la COVID-19 et l'HCQ](#)
- [Énoncé de position conjoint sur l'HCQ – LFA – ACR – AADA – AF](#)
- [Principes directeurs de l'ACR pour l'allocation des ressources limitées durant la pandémie de COVID-19 : Le cas de l'hydroxychloroquine](#)

Foire aux questions

1. Pourquoi émettez-vous cet énoncé de position maintenant?

Le but de cet énoncé de position est de défendre l'accès prioritaire à l'hydroxychloroquine pour les patients atteints de maladies rhumatismales tout en encourageant la poursuite de la recherche et l'augmentation de la production d'hydroxychloroquine pour répondre à l'augmentation actuelle de la demande pour ce médicament en raison de la pandémie de COVID-19.

2. Quelle est la position de la SCR au sujet de l'utilisation de l'hydroxychloroquine comme traitement potentiel de la COVID-19?

La version intégrale de l'énoncé de position de la SCR sur la COVID-19 et l'approvisionnement en hydroxychloroquine est accessible sur son site Web. En résumé :

- Les rhumatologues doivent pouvoir continuer de prodiguer les meilleurs soins possibles à chaque patient tout en veillant au bien-être de la société dans son ensemble. C'est pourquoi les décisions quant à l'allocation des stocks d'hydroxychloroquine devraient aussi tenir compte des recommandations émanant des rhumatologues, qui sont les experts du traitement des maladies rhumatismales au moyen de l'hydroxychloroquine, un médicament approuvé par Santé Canada pour ces maladies.
- Il est impératif de faire le maximum pour s'assurer que tous les patients aient un accès adéquat à l'hydroxychloroquine et qu'il n'y ait pas d'interruption de traitement chez ceux qui souffrent de lupus ou d'autres types de maladies rhumatismales inflammatoires.
- La Société canadienne de rhumatologie continue de surveiller les résultats relatifs à l'innocuité et à l'efficacité de l'hydroxychloroquine comme traitement potentiel pour la COVID-19, et elle fera régulièrement le point sur sa position.

3. Pourquoi y a-t-il/y avait-il un enjeu au sujet de l'utilisation de l'hydroxychloroquine?

L'hydroxychloroquine a démontré une activité antivirale contre le virus SRAS-CoV-2 dans des cultures tissulaires. Cette observation et la relative tolérabilité du médicament chez les patients qui le prennent pour les indications approuvées par Santé Canada ont soulevé l'intérêt à son endroit comme option thérapeutique potentielle pour la pandémie actuelle de COVID-19^{1 2 3}.

¹ <https://www.ncbi.nlm.nih.gov/pmc/articles/PMC7078228/>

² <https://www.ncbi.nlm.nih.gov/pmc/articles/PMC7054408/>

³ <https://academic.oup.com/cid/advance-article/doi/10.1093/cid/ciaa237/5801998>

Même si la SCR appuie la recherche en cours pour trouver un traitement efficace pour la COVID-19, elle demande un accès prioritaire à l'hydroxychloroquine pour les patients souffrant de maladies rhumatismales (y compris le lupus et certains types d'arthrite inflammatoire) afin de traiter ces maladies chroniques. La SCR demande en outre aux décideurs, aux régulateurs et à l'industrie de travailler ensemble pour augmenter les stocks d'hydroxychloroquine au Canada afin de répondre à la demande croissante et d'en assurer un approvisionnement adéquat pour tous les patients qui en ont besoin.

4. Quel est le rôle de la SCR dans la demande d'un approvisionnement accru?

Avec cet énoncé de position, la SCR s'exprime en faveur d'un approvisionnement accru en hydroxychloroquine afin de répondre à l'augmentation de la demande durant la pandémie de COVID-19. Elle espère ainsi faire pression sur les intervenants au dossier, y compris sur les décideurs, les régulateurs et l'industrie pharmaceutique afin qu'ils travaillent ensemble à accroître l'approvisionnement en hydroxychloroquine au Canada.

La mission de la SCR est de promouvoir la poursuite de l'excellence en matière de traitement pour l'arthrite et les maladies rhumatismales. Elle accomplit sa mission notamment en s'assurant que ses membres et leurs patients disposent de recommandations à jour sur les médicaments disponibles et puissent prendre des décisions éclairées et appropriées en matière de traitement. En outre, la SCR travaille étroitement avec des acteurs clés, y compris les gouvernements, les sociétés de lutte contre la maladie, les groupes de patients et des associations médicales nationales et provinciales, pour apporter son éclairage en vue des prises de décision et orienter son approche.

5. Qui a participé à l'élaboration de l'énoncé de position?

L'énoncé de position a été élaboré par le Comité des thérapeutiques de la SCR avant d'être soumis à l'approbation de son conseil d'administration dans le but de formuler des recommandations à jour sur l'accès à l'hydroxychloroquine pendant cette période exceptionnelle.

6. Comment l'hydroxychloroquine est-elle utilisée précisément en rhumatologie?

L'hydroxychloroquine est un antirhumatisme modifiant la maladie (ARMM). Seul ou en association, ce médicament sert à supprimer ou maîtriser la maladie rhumatoïde. L'hydroxychloroquine est un agent essentiel pour les patients atteints de lupus. C'est un élément central du traitement de nombreux cas de polyarthrite rhumatoïde. On l'utilise aussi pour traiter d'autres maladies des tissus conjonctifs comme le syndrome de Sjögren et la dermatomyosite. C'est le seul médicament qui prolonge la survie des patients atteints de lupus érythémateux disséminé (LÉD); il en réduit les poussées et prévient l'atteinte des organes, incluant les événements cardiovasculaires. Dans le

L'ÉD, il a été démontré que l'arrêt de l'hydroxychloroquine multiplie par deux le risque de poussées de la maladie⁴.

L'utilisation de l'hydroxychloroquine pour le LÉD et la PR s'appuie sur de nombreuses directives en vigueur ailleurs dans le monde.

7. Quelle est la différence entre une directive, un énoncé consensuel et un énoncé de position?

La SCR émet deux catégories de recommandations : les lignes directrices de pratique clinique et les énoncés de position. Les lignes directrices de pratique clinique suivent les normes internationales de pratiques exemplaires et formulent des recommandations à cet égard sur la base des données probantes les plus récentes. Un énoncé de position est un document qui résume le point de vue de la SCR sur un sujet d'intérêt pour ses membres. Ils sont généralement préparés afin de réagir rapidement à des questions controversées. Même si le temps manque habituellement pour adopter la même approche rigoureuse que pour les lignes directrices de pratique clinique, l'énoncé de position repose néanmoins sur des données probantes publiées pour étayer les affirmations et doit être approuvé par la SCR avant d'être diffusés.

8. Cet énoncé de position sera-t-il inclus dans de nouvelles lignes directrices de la SCR lorsqu'elles seront préparées?

Au moment de mettre à jour et de réviser ses lignes directrices, la SCR prend toujours en considération les nouveaux éléments d'information.

9. À quelle fréquence cet énoncé de position sera-t-il mis à jour?

Cet énoncé de position sera mis à jour lorsque de nouveaux éléments d'information ou de nouvelles données cliniques seront disponibles.

⁴ <https://www.ncbi.nlm.nih.gov/pubmed/1984192>